Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026054-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORE-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIETO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*27*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-054**	**FINANCES** Objet : **DOTATIONS SCOLAIRES**

Rapporteur : HENRY Fabrice

M. Fabrice Henry, adjoint aux finances, présente le tableau des dotations scolaires. Il précise que les établissements bénéficiaires s'engagent à transmettre, à la demande de la collectivité, un compte rendu de l'utilisation de ces dotations, détaillant notamment les actions pédagogiques soutenues.

DOTATIONS SCOLAIRES		2025-2026	3 prochaines années scolaires
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	26,10€	27€
	Projet pédagogique (par élève)	11€	11,50€
	sortie pédagogique (par élève merdrignacien)	11€	11,50€
	dotation pédagogique (par classe)	114,40€	115€
	jouets de Noël (par élève merdrignacien en classe de maternelle)	12,80€	13€
Collège public et privé	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	9,90€	10€
	stage "plein air" au minimum 1 nuitée (par élève merdrignacien) par jour	6,10€	6,50€
	séjours linguistiques (par élève merdrignacien)	63,80€	64€

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026054-DE

Mame Isabelle Goré Chapel indique qu'une révision pourra être envisagée ultérieurement, notamment par l'intégration d'une clause de revoyure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Valide** les dotations scolaires pour l'année 2025 – 2026
- **Fixe** les dotations scolaires pour les années scolaires 2026/2027 ; 2027/2028 et 2028/2029
- **Décide** que les établissements bénéficiaires s'engagent à fournir, à la demande de la collectivité, un compte rendu de l'utilisation des dotations scolaires, précisant les actions pédagogiques soutenues
- **Précise** que ces dotations, à compter de 2025, concernent les enfants résidents dans les deux communes fondatrices de Merdrignac et de Saint Launeuc
- **Précise** que les montants des dotations scolaires pourront être réexaminés au cours des trois prochaines années scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 07/05/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.